

2022 DPE 15 - DFA Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2021

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2021, les résultats suivants sont constatés, toutes sections confondues :

En matière de recettes :	2 241 733,64 euros
En matière de dépenses :	2 089 862,73 euros
Soit un excédent de :	151 870,91 euros

Après reprise des résultats de l'exercice 2020 (448 559,60 euros), le résultat pour l'exercice 2021 est excédentaire de 600 430,51 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en excédent à 120 594,04 euros à l'issue du budget supplémentaire des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021, soit la dernière décision budgétaire de 2021.

1.1. Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'a été inscrite ni réalisée au budget d'investissement au titre de l'exercice 2021.

1.2. Recettes d'investissement

1.2.1. Les recettes réelles

Aucune recette réelle n'a été inscrite ni réalisée en 2021.

1.2.2 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 250,00 euros. Elles correspondent au reliquat d'amortissement des biens d'équipement (mobilier de bureau et postes de travail). Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 (chapitre 042) en section d'exploitation.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 1 250,00 euros pour l'exercice 2021. L'excédent reporté de la section d'investissement de l'année précédente s'élevait à 119 344,04 euros.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées est nul ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 1 250,00 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2021 est excédentaire de 1 250,00 euros.

Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2020 (119 344,04 euros), le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 est excédentaire de 120 594,04 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2022 en section d'investissement (R001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 2 569 699,20 euros à l'issue du budget supplémentaire des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021, soit la dernière décision budgétaire de 2021.

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 089 862,73 euros.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 2 088 612,73 euros :

- 973 325,13 euros pour les charges à caractère général (chapitre 011) ;
- 700 364,55 euros pour les charges de personnel (chapitre 012) ;
- 3 441,05 euros pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ;
- 411 482,00 euros pour les charges exceptionnelles (chapitre 67).

2.1.1.1. Charges à caractère général

Le chapitre 011 affiche l'essentiel des dépenses sur les natures suivantes :

- La sous-traitance générale (nature 611) s'élève à 257 538,11 euros. Ces prestations couvrent la poursuite des programmes d'analyses pour le suivi environnemental du milieu naturel des lacs des bois et de la Seine, ainsi que le suivi de qualité bactériologique de la Seine en vue de la baignade dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 et en héritage les années suivantes. Ces dépenses se répartissent ainsi :
 - 149 637,97 euros correspondant aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris ;
 - 97 889,57 euros correspondant à l'exploitation et à l'entretien d'analyseurs microbiologiques pour surveiller la qualité de l'eau du canal de l'Ourcq et de la Seine ;
 - 4 267,50 euros correspondant aux prestations d'analyses et de rendu d'un rapport qualité de l'eau de la Seine et de la Marne ;
 - 2 974,99 euros correspondant aux prestations de prélèvements et analyses des eaux et autres matrices dans le cadre du projet européen « Life Adsorb » ;
 - 2 100,53 euros correspondant aux prestations de prélèvements et d'analyses d'eau de la rivière Saint-James à Neuilly-sur-Seine ;
 - 667,55 euros correspondant à l'exploitation et l'entretien par Eau de Paris d'un dispositif de rafraîchissement à l'eau non potable « Aéroseine ».
- Les études et recherches (nature 617), pour un montant total de 189 647,18 euros, comprennent :
 - des participations de la Ville de Paris à des conventions (programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine (Piren,

8^{ème} phase 2020-2023) et Observatoire d'hydrologie urbaine en Ile-de-France (Opur, phase 5 2019-2023), pour un montant de 80 000,00 euros ;

- la poursuite d'une étude réalisée par Eau de Paris pour l'élaboration du schéma directeur de l'eau non potable dans les bois de Boulogne et de Vincennes, avec la poursuite de la 1^{ère} phase initiée en 2020 (recherche de fuites dans les bois) et le lancement de la 2^{ème} phase (analyse patrimoniale et de vétusté du réseau), pour un montant de 58 040,00 euros ;
- la poursuite d'une étude sur l'évaluation des propriétés thermiques du matériau innovant posé rues Frémicourt (15^{ème} arrondissement), Courcelles (17^{ème} arrondissement) et Lecourbe (15^{ème} arrondissement), à la suite de déclenchements d'arrosages de juin à août 2021, pour un montant de 21 922,94 euros. Cette étude s'inscrit dans le projet « Cool & Low Noise Asphalt », cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du fond « Life » ;
- la poursuite d'une étude sur l'amélioration du site de mesures et d'analyses de l'eau de la Seine au niveau du jardin flottant Niki de Saint-Phalle (7^{ème} arrondissement) dans le cadre de la maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesure du réseau d'assainissement parisien, pour un montant de 13 505,00 euros ;
- une étude concernant les techniques de gestion des eaux pluviales à Paris avec mise au point d'une méthode de capitalisation et d'évaluation, pour un montant de 11 853,24 euros ;
- la fin d'une étude concernant le dimensionnement du logiciel ParaPluie, outil développé au départ pour le Grand Lyon, adapté à l'agglomération parisienne, et permettant la conception des ouvrages de gestion des eaux pluviales, afin de prendre en compte les spécificités des règles du zonage pluvial à Paris, pour un montant de 4 326,00 euros.

- Les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) s'établissent à 43 730,30 euros.
- Les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 6287), à hauteur de 435 104,23 euros en 2021, se décomposent en :
 - 251 764,23 euros de remboursements de frais au budget annexe de l'assainissement, qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la section de la politique des eaux ;
 - 183 340,00 euros de remboursement au budget général au titre des frais d'encadrement de la direction de la propreté et de l'eau et des directions supports.
- Les autres charges à caractère général s'élèvent à 47 305,31 euros. Elles portent sur des frais de formation du personnel (nature 6184), des frais de signalétique réalisée à l'occasion du 100^{ème} congrès de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee, nature 6236), des dépenses diverses liées à l'accompagnement des projets à l'international (natures 6256, 6257) et des frais de maintenance du site de l'Observatoire parisien de l'eau (OPE, nature 6156).

2.1.1.2. Charges de personnel

Le montant exécuté sur le chapitre 012 en 2021 s'élève à 700 364,55 euros.

2.1.1.3. Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 voit le paiement de 3 441,05 euros au titre de droits d'auteurs pour les photos utilisées dans le cadre de la communication de lancement du musée des égouts (nature 6518).

2.1.1.4. Charges exceptionnelles

Au chapitre 67, un montant de 411 482,00 euros a été alloué à des associations pour des projets ou des aides d'urgence de solidarité internationale (nature 6743). Il se décompose comme suit :

- un 2^{ème} versement, d'un montant de 40 000,00 euros, à l'ONG Hamap humanitaire pour son projet d'alimentation en eau potable et accès à l'eau, dans la Région de Kolda, Casamance, au Sénégal ;
- un 2^{ème} versement, d'un montant de 40 000,00 euros, à l'ONG le Partenariat pour son projet de programme en phase 3 d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire (Paems 3) au Sénégal ;
- un 2^{ème} versement, d'un montant de 40 000,00 euros, à l'ONG Triangle génération humanitaire (TGH) pour son projet de programme intégré de reconstruction globale de la Vallée de Thangpal au Népal (Eau, assainissement, déchet et énergie) ;
- le solde, d'un montant de 39 000,00 euros, de la subvention à l'ONG Morija pour son projet d'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion durable des déchets ménagers dans la commune de Nobéré (Burkina Faso). Ce projet est cofinancé sur le budget général, pour la partie propre ;
- un 4^{ème} versement, d'un montant de 30 000,00 euros, à l'ONG Électriciens sans frontières (ESF) pour son projet de création et de réhabilitation de forages et construction de latrines en milieu rural dans la région des Plateaux (Togo) ;
- un 2^{ème} versement, d'un montant de 30 000,00 euros, à l'ONG Groupe de recherche échanges technologie (Gret) pour son projet d'appui aux initiatives des Collectivités pour l'hydraulique et l'assainissement en Mauritanie (eau et assainissement) ;
- un 3^{ème} versement, d'un montant de 25 000,00 euros, à l'ONG Un enfant par la main pour son projet d'améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement sur les 5^{ème} et 6^{ème} sections rurales de Verrettes sur la chaîne des Matheux (Haïti) ;

- un 3^{ème} versement, d'un montant de 20 000,00 euros, à l'ONG Aquassistance pour son projet d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable de 5 quartiers de Bafou au Cameroun) ;
- un 2^{ème} versement, d'un montant de 20 000,00 euros, à l'ONG Comité français de soutien GK Savar pour son projet d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement des trois villages de Sarankhola, Matbaria et Patharghata, dans les districts de Bagherat, Pirojpur et Barguna, en bordure rurale des Sundarbans au Bangladesh ;
- le solde, d'un montant de 18 262,00 euros, de la subvention à l'ONG Eau et vie pour son projet d'accès à l'eau et l'assainissement et l'hygiène dans un bidonville de Chittagong au Bangladesh ;
- le solde, d'un montant de 14 000,00 euros, de la subvention à l'ONG Icd-Afrique pour son projet d'accès à l'eau et à l'assainissement du village de Saré Diamery, dans la région de Tambacunda au Sénégal ;
- le solde, d'un montant de 11 000,00 euros à l'ONG Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la terre (Fert) pour son projet d'adduction en eau potable des collèges agricoles d'Ambondromisotra et Ambalavao à Madagascar ;
- le solde, d'un montant de 7 220,00 euros à l'ONG Action pour la promotion agropastorale du Kasai (Apap-K) pour son projet d'eau potable à Mpasa (République Démocratique du Congo) ;
- le solde, d'un montant de 5 000,00 euros, à l'ONG Aquassistance pour son projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans la commune rurale de Guélodé (Sénégal) ;
- un 2^{ème} versement, d'un montant de 5 000,00 euros, à l'ONG Systèmes économiquement viables pour l'eau aux suds (Seves) pour son projet d'amélioration des services essentiels de la ville de Vogan au Togo (Eau, assainissement et déchets) ;
- par ailleurs, 67 000,00 euros mandatés sur le compte 6743, hors « Loi Oudin », dont 30 000,00 euros à l'association Partenariat français pour l'eau pour le solde de son projet pluriannuel « Activités générales de 2019 à 2021 », 17 000,00 euros à l'association Coordination eau Ile-de-France pour la suite de ses deux projets en lien avec l'eau à Paris initiés en 2019 et 2020 (« Université Bleue » et « Écolo, c'est économe ») ainsi que la mise en place d'un nouveau projet « Formation eau climat », 15 000,00 euros à l'association Les Canaux pour la suite de son projet initié en 2019 « Résidence de l'Eau », et 5 000,00 euros à l'association Cluster eau-milieusols pour son projet « Fonctionnement 2021 ».

2.1.2. Les dépenses d'ordre (chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à

1 250,00 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.1.3. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser (RAR) s'élève à 7 241,76 euros sur le chapitre 011. Les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2021 et seront repris au budget supplémentaire 2022.

2.2. Recettes

Les recettes constatées sur l'exercice 2021 atteignent 2 240 483,64 euros.

Elles sont uniquement constituées du produit de la part communale prélevée sur les ventes d'eau potable (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1^{er} janvier 2021 à 0,015 euro HT par mètre cube.

La redevance « part communale » inscrite au budget primitif 2021 a été diminuée de 34 371,12 euros au budget supplémentaire 2021 suivant l'estimation de la régie Eau de Paris, conséquence de la baisse de consommation d'eau potable depuis 2019 et de l'impact de la crise sanitaire de 2020.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 2 089 862,73 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2 240 483,64 euros ;
- le résultat de l'exercice 2021 de la section d'exploitation est excédentaire de 150 620,91 euros.

Après reprise de l'excédent d'exploitation 2020 (329 215,56 euros), il en résulte un excédent cumulé de 479 836,47 euros hors RAR.

Ce résultat excédentaire cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2022 et permettra de couvrir l'inscription des RAR. Il sera donc inscrit en recettes de la section d'exploitation (R002).

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris